

l'éphone quand cela n'est pas nécessaire ? Il n'y a aucun plaisir à le faire, et je ne retire aucun avantage de ce fait ; je l'accorde parce que je crois que c'est dans l'intérêt public.

M. BENNETT : L'honorable ministre a bien voulu me donner une leçon sur ce qu'il appelle parler " d'affaires insignifiantes." Je répondrai à l'honorable ministre des Travaux publics que celui qui se permet de critiquer des dépenses aussi extravagantes, est bien plus digne de respect que l'homme qui fait ces dépenses et a l'audace de demander au pays de les payer. Après cela, il n'est pas surprenant d'apprendre que les honorables ministres qui composent aujourd'hui le gouvernement, peuvent parcourir le pays et traiter leurs amis aux bons vins et aux cigares, puis venir demander aux contribuables de payer ces dépenses.

Le MINISTRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES : Quels sont ceux qui font ces choses ?

M. BENNETT : Cela ne se fait pas dans le ministère de mon honorable ami. Le ministre de la Marine et des Pêcheries ne s'abaisse pas jusque-là.

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Cela ne se fait pas non plus dans mon ministère.

M. BENNETT : Certains item en font mention, et on en aura connaissance avant la fin de la session.

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Ces dépenses dont parle l'honorable député ne se trouvent pas comprises dans le crédit que nous discutons.

M. BENNETT : Je n'ai pas dit que ces dépenses se trouvaient dans les crédits de l'honorable ministre, j'ai dit qu'elles étaient dans le rapport de l'auditeur général, et qu'il en serait question avant la fin de la session.

A six heures la séance est suspendue.

Reprise de la Séance.

Le comité reprend sa séance à huit heures.

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : A la fin de la séance de cette après-midi, on m'a demandé de fournir certains renseignements sur la nature de cette dépense. J'ai alors répondu qu'il était impossible de fournir des détails. Depuis ce temps, j'ai consulté des fonctionnaires de mon ministère, et ils me disent que sur ce montant il y a environ \$60,000, en chiffres ronds, qui sont destinés à payer les ouvriers. Le reste est employé à acheter de nouveaux meubles, des matériaux, etc. Le rapport de l'auditeur général renferme toutes les dépenses faites chaque année depuis la confédération. En voyant quel chiffre a atteint cette

M. TARTE.

dépense chaque année, on peut se faire une idée de ce qu'elle sera pour l'année courante. C'est à peu près toujours la même chose. Les édifices sont nombreux, il y a ceux de l'est, du centre et de l'ouest, l'édifice Langevin, l'édifice de la cour Suprême, le musée géologique, la galerie nationale des beaux-arts, l'imprimerie nationale. Tous ces différents édifices sont très vastes et d'un entretien dispendieux.

On ne peut s'attendre à ce qu'un ministre sache combien il se dépense de livres de clous par jour, combien de chaises sont brisées, combien de vitres doivent être remplacées, combien de verges de peinture il faut faire. Ce travail est sous la surveillance de M. Ewart, l'architecte en chef, qui est à l'emploi du ministère des Travaux publics depuis trente ans. J'ai pleine confiance en lui. Il y a aussi M. Breton, le chef des ouvriers, qui est un vieil employé, et il en est de même pour M. Ellis qui a la direction des ateliers. J'ai conservé tout l'ancien personnel qui est responsable des dépenses, et ces employés occupaient ces positions sous le régime conservateur. Je suis bien persuadé qu'ils ne dépensent pas l'argent inutilement, et qu'ils font leur devoir au meilleur de leur connaissance. Voilà tout ce que je puis dire.

M. REID : L'honorable ministre veut-il dire que des employés comme M. Ewart et les autres qu'il vient de mentionner achètent les marchandises de qui ils veulent, ou bien leur dit-il de qui ils doivent acheter ce dont ils ont besoin ?

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Les approvisionnements, qui dans le cas actuel peuvent représenter un tiers de la dépense, sont achetés, je dois le dire franchement, des amis politiques du parti au pouvoir, après que des listes de prix ont été fournies et étudiées. Cette règle n'est pas toujours suivie à la lettre. On me reproche souvent, et dans une ou deux circonstances j'ai été critiqué sévèrement par mes propres amis, qui me reprochaient de ne pas être assez partisan. Quelques-uns d'entre eux croient que j'aurais dû renvoyer tout le personnel de mon ministère. Je ne l'ai pas fait, parce que je n'ai pas foi dans ces mesures. Quand un employé fait son devoir, il mérite de garder sa position. Je veux parler des employés supérieurs, bien entendu. Les matériaux sont achetés autant que possible des amis du parti au pouvoir, comme cela se faisait dans le passé, et comme cela se fera encore quand nous serons partis.

M. REID : Je vois, par le rapport de l'auditeur général, que certaines marchandises ont été achetées de M. W. G. Charleson. Est-ce là le même M. Charleson qui a été entendu, l'autre jour, devant le comité des comptes publics ?

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Oui.